

ACTUALITÉS LÉGISLATIVES

ACTIVATION DE LA LOI PANDÉMIE | MESURES SANITAIRES APPLICABLES AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

Suite au comité de concertation du 26 octobre 2021 et à la déclaration de situation d'urgence épidémique du gouvernement fédéral, la loi pandémie a été activée durant une période de 3 mois.

En date du 28 octobre 2021, deux arrêtés royaux ont été pris. L'un déclarant la [situation d'urgence épidémique jusqu'au 28 janvier 2022 inclus](#) et l'autre portant sur des [mesures de police administrative en vue de prévenir ou de limiter les conséquences pour la santé publique](#).

L'arrêté royal ne contient plus qu'un socle général de mesures minimales. Chaque entité fédérée/autorité locale peut prendre des mesures préventives complémentaires en fonction de sa situation épidémiologique.

La CODEF a regroupé toutes les mesures applicables au 1^{er} Novembre 2021 sur son site internet.

Découvrir les mesures

ADAPTATION DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE SUITE AUX INONDATIONS

Alors que le plan de relance devait être finalisé en juillet dernier, la Wallonie a été frappée de plein fouet par les terribles inondations. Après avoir géré l'urgence, il était indispensable que le Gouvernement wallon adapte le plan à la lumière des conséquences de ces dramatiques phénomènes naturels. Il a ainsi décidé de réallouer des budgets pour créer un nouvel axe au plan de relance exclusivement consacré à la reconstruction des zones sinistrées.

Lire le plan de relance de la Wallonie

RÉACTIVATION DU PLAN GRAND FROID EN WALLONIE

Comme chaque année, le « Plan Grand Froid » est activé du 1er novembre au 31 mars. Il offre un accueil inconditionnel et permanent, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, aux personnes en grande difficulté.

L'année dernière, face à la résurgence de l'épidémie de COVID-19, le Plan Grand Froid avait du être adapté au contexte de crise sanitaire pour garantir un accueil et un hébergement de qualité aux personnes fragilisées et en grande détresse. Un renfort en personnel avait également opéré.

Voici les mesures qui ont été prises en 2020 :

- Des budgets supplémentaires pour les 7 Relais sociaux
- Soutien aux banques alimentaires
- Accueil et hébergement adaptés pour les personnes en grande difficulté
- Accueil et hébergement d'urgence des personnes migrantes en transit
- Du renfort pour les services de santé mentale ambulatoire

Obtenir toutes les informations

